

quatrième à St. Jean; le cinquième, St. Thomas; le sixième à St. Jacques le mineur; le septième, à St. Philippe; le huitième, à St. Barthélémy; le neuvième, à St. Mathieu; le dixième, à St. Simon; le onzième, à St. Thadée; et le douzième, à St. Mathias.

Cette opinion n'est pas admise, quoique s. Léon paraisse la partager.

Selon Athenius, professeurs de belles-lettres à Urbin et bibliothécaire du Duc Guido Ubaldo, sous le pontificat d'Alexandre VI.

Le cœur, principe de la sagesse;  
Le poumon, principe de la parole,  
Le fiel, principe de la colère,  
La rate, principe des ris;  
Et le foie, principe de l'amour.

#### QUEL EST L'AGE OU LA FEMME TROUVE LE PLUS ORDINAIREMMENT A SE MARIER ?

Il résulte d'un relevé fait sur les registres de l'Etat civil à Londres, que sur mille mariages classés selon l'âge des femmes, il s'en est trouvé

32 dont l'épousée avait.	de 14 à 15 ans.
101.....	de 16 à 17 ans.
219.....	de 18 à 19 ans.
233.....	de 20 à 21 ans.
165.....	de 22 à 23 ans.
102.....	de 24 à 25 ans.
60.....	de 26 à 27 ans.
45.....	de 28 à 29 ans.
18.....	de 30 à 31 ans.
14.....	de 32 à 33 ans.
8.....	de 34 à 35 ans.
2.....	de 36 à 37 ans.
1.....	de 38 à 39 ans.

On voit d'après ce tableau, que c'est de 20 à 21 ans que les femmes trouvent le plus à se marier.

#### SINGULIERS MARIAGES EN ANGLETERRE.

Les journaux anglais du mois de juin 1836 rapportent l'anecdote suivante :

« Il y a quelque temps, un fait probablement unique dans son genre s'est passé à Cambden.

« Un homme veuf et déjà d'un certain âge devient amoureux d'une très-jeune fille et l'épouse.

« Peu après, le fils que ce veuf avait de son premier mariage devient amoureux de la mère de la nouvelle femme de son père, femme du reste à la fleur de l'âge; il lui offre sa main et l'épouse.

« Ainsi voilà un père gendre de son fils, et une épouse qui devient non-seulement belle-fille de son propre beau-fils, mais encore belle-mère de sa mère, quelle-même se trouve être la belle-fille de sa fille, tandis que le mari de celle-ci est beau-père de sa belle-mère et beau-père de son père.

« Ce sera une bien autre confusion s'il vient un jour des enfants de ces deux mariages singuliers.»

« Une veuve du comté d'Essex, âgée d'une quarantaine d'années, a épousé un jeune homme et est devenue mère.

Le même jour la fille que cette veuve avait eue de son premier mariage s'est unie au père du jeune marié. Voici le résultat de ce double hymen si disproportionné pour les âges : la veuve est évidemment grand-mère par alliance de son mari, et bisaïeule de son propre fils. Maintenant comme le fils d'une bisaïeule est nécessairement le grand-père ou le grand-oncle des descendants qu'elle peut avoir, on demande si cet enfant à la mamelle n'est pas son propre grand-père. » (EXTRAIT du journal anglais *L'Excelsior Hérelid*, 1837.)

#### LETTRES SINGULIÈRES ATTRIBUÉES OU ADRESSÉES A DES PERSONNAGES DE DISTINCTION.

*Lettre du Pape Jean XVII, à Philippe-le-long, roi de France.*

Cette lettre écrite (1317) à un roi de France, ressemble assez à celle qu'écrirait un précepteur à son élève, c'est ce qui autorise à la ranger parmi les singularités :

« Nous avons appris que, lorsque vous assistez à l'office divin, particulièrement à la messe, vous tournez la tête, vous parlez tantôt à l'un, tantôt à l'autre, sans faire l'attention requise aux prières qui se font pour vous et pour le peuple. Vous devriez aussi depuis votre sacre, prendre des manières plus graves, et porter le manteau royal comme vos ancêtres. On dit encore que dans vos États le dimanche est profané et que dans ce saint jour on rend la justice, et même qu'on va jusqu'à faire la barbe et les cheveux; c'est ce que nous vous avertissons de ne point souffrir.... »

*Lettre du curé de Saint-Méry de Paris, à S. S. le pape Jean XXII.*

Cette lettre a été écrite au sujet d'un sieur Jourdain de l'Isle, mari de la nièce du pape, justement condamné à mort par le roi Charles IV. Elle porte la date du 1<sup>er</sup> Juin 1323; en voici la traduction :

« Très Saint Père,

« Aussitôt que j'ai su que le mari de votre nièce allait être pendu, j'ai assemblé mon chapitre, et j'ai représenté qu'il convenait de profiter de cette occasion pour vous marquer notre très-respectueux attachement et notre profonde vénération. A peine votre neveu a-t-il été pendu, qu'avec grand luminaire, nous sommes allés le prendre à la potence, et bravement nous l'avons fait porter dans notre église, où, après maints *Requiem*; nous l'avons enterré honorablement et gratis.

« Saint Père, nous continuons à vous demander votre sainte et paternelle bénédiction

Signé : J. THOMAS, chevecier.»